



**Dispositif Cifre :
modalités
pratiques et
retombées**

**Présentation du
03/07/2015
Innovons la
Réunion
Moca**

logiCells[®]

Semantic for Business Decisions

Copyright
LogiCells

- Dispositif pour le financement d'une partie du financement de la R&D en entreprise par le biais d'une thèse
- CDI ou CDD. Contrat de travail à fournir avec le dossier
- M2 doit être obtenu depuis moins de 2 ans pour pouvoir poursuivre en Doctorat
- Éligibilité au CIR sur la partie non couverte par les subventions



- Identification du thésard potentiel
- Identification de l'équipe de recherche et du directeur de thèse
- Identification du tuteur scientifique dans l'entreprise



- Identification du sujet de thèse
 - Identifier l'apport de chaque partie sur la thématique
 - Identification de ce que chaque partie doit en ressortir.
 - Rédaction du sujet :
 - Mettre l'état de l'art
 - Identifier les contributions utiles
 - En parallèle, positionner les jalons technologiques pour l'entreprise



- Remplir le dossier en ligne
 - 3 parties : Entreprise/Laboratoire/Thésard
 - Fournir les différentes pièces et justificatifs
 - Lettre d'engagement des différents parties dont Ecole Doctorale
- Le dossier va alors être traité par un expert du domaine qui donnera son avis et fera des recommandations
 - Le DRRT local pourra être sollicité pour son avis
 - Le délai de traitement du dossier peut être plus ou mois long suivant l'expert (entre 2 et 4 mois) et le volume de dossier à traiter sur sa thématique
- Inscription à l'Ecole Doctorale de l'Université
- Si validation une date de démarrage du financement de la Cifre sera donnée



Mise en œuvre (4)

- Rédaction d'un contrat de collaboration Entreprise/Université
 - La rédaction de celui-ci peut se poursuivre dans les mois qui suivent (6 mois maximum après début de la Cifre)
 - « Ce contrat de collaboration doit traiter notamment des items suivants : cahier des charges scientifiques et techniques, modalités de suivi de l'avancement des travaux, financement des travaux, propriété intellectuelle et exploitation des résultats, secret et publications »
- Etudiant
 - Doit suivre les cours de l'Ecole Doctorale
 - Doit être à 100% sur son sujet de thèse avec X % dans l'université et 100-X % dans l'entreprise
- Fourniture d'un rapport d'avancement les 12^{ième}, 24^{ième} et 36^{ième} mois
- Règlement tous les trimestres échus (en 15 j généralement sauf pour le premier trimestre ou c'est plutôt 1,5 mois)



- Augmentation du niveau de technologie manipulé par l'entreprise
 - Prise d'avance sur l'état de l'art dans le cadre de l'objectif ciblé par la thèse
 - Préparation d'une R&D long terme au sein de l'entreprise et potentiellement avec le laboratoire de recherche.
- Formation de collaborateurs
 - Méthodologie de la R&D
 - Capacité de lire des articles, identifier des pistes à fouiller
- Accès au CIR bonifié « jeune docteur » pendant deux ans suite à l'obtention du diplôme de doctorat
 - Si CDI, ajouter un avenant au contrat de travail à l'obtention du doctorat
 - Sinon première embauche du jeune docteur

